

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D045/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juillet à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué à nouveau au regard des articles R123-16 et R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au sein des locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Pôle de Brionne, 29 rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2019

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 21</p> <p>Présents : 8</p> <p>Votants : 9</p>	<p>Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. Du MESNIL-ADELÉE, M. GUENIER, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL</p> <p>Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN</p>
---	--

Pouvoirs : Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL

Secrétaire de séance : M. Du MESNIL-ADELÉE

Au regard de l'article R123-17 du C.A.S.F., le conseil peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Animation de la Vie Sociale - Prorogation de l'agrément « Espace de vie sociale – animation locale »

PJ : Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de prestation de service « Espace de vie sociale animation locale » signée le 20 décembre 2016

Monsieur le Président indique que lors de sa réunion du 11 mars 2019, la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure a donné son accord quant à la prorogation de l'agrément de l'Espace de vie sociale – animation locale » du Centre de Ressources, du Culture, d'Initiatives et de Loisirs porté par le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour une durée de 18 mois, soit du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020.

Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des administrateurs l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de prestation de service « Espace de vie sociale animation locale » signée le 20 décembre 2016 avec la C.A.F. de l'Eure.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de prestation de service « Espace de vie sociale animation locale » signée le 20 décembre 2016 avec la C.A.F. de l'Eure dans le cadre de la prorogation de l'agrément de l'Espace de vie sociale situé au sein du C.C.R.I.L. de la Trinité e Réville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190705-19D045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

